

## Vous souhaitez engager une personne au bénéfice d'un permis F ?

### 1. Annonce de la prise d'emploi

- ✓ Pour les permis F la procédure d'annonce remplace la demande d'autorisation de travail via le formulaire 1350.
- ✓ L'annonce s'effectue via le formulaire en ligne se trouvant à l'adresse suivante : <https://www.vd.ch/themes/economie/employeurs/espace-employeurs/permis-de-sejour-et-de-travail-pour-etrangers/activite-salariee/domaine-de-lasile/>

A envoyer à : [emploi.asile.spop@vd.ch](mailto:emploi.asile.spop@vd.ch)

ou par courrier postal :

Service de la population  
Division asile et retour  
Centre de numérisation  
Case postale  
1014 Lausanne

Le SPOP se chargera d'envoyer l'annonce au Service de l'emploi (SDE) qui vérifiera les conditions de travail.

- ✓ L'employé peut commencer à travailler dès l'annonce effectuée s'il est titulaire d'un permis F. La procédure est également valable lors d'un apprentissage ou d'un stage rémunéré.

### 2. Versement du salaire

- ✓ Le salaire doit être en principe versé sur le compte de l'EVAM (IBAN CH83 0076 7000 K032 1030 9). L'EVAM vous fera parvenir un courrier avec un bulletin de versement. L'EVAM déduit du salaire le coût des prestations d'assistance qu'il a fournies (appartement, assurance maladie, etc.) et verse le solde à votre employé.
- ✓ Remettez une fiche de salaire à l'employé (si possible avant la fin du mois), afin qu'il puisse justifier de ses revenus auprès de l'EVAM.
- ✓ En cas de temps partiel, transmettez si possible un planning des horaires à votre employé afin qu'il puisse se faire défrayer par l'EVAM.

### 3. Votre employé est soumis à l'impôt à la source.

### 4. Remarques

- ✓ Cette annonce ne remplace pas l'obligation d'annonce des postes vacants auprès des ORP pour les secteurs d'activité ayant un taux de chômage supérieur à 8%.  
<https://www.arbeit.swiss/secoalv/fr/home/menue/unternehmen/stellenmeldepflicht.html>

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter un conseiller en emploi de l'EVAM

**021 557 05 40**  
**Emploi@evam.ch**